

COMMUNE DE PONSAS
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 JUILLET 2020

Date de convocation : 03 juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 15

Le dix juillet deux mille vingt, à 17 heures, les membres du conseil municipal de la commune de PONSAS se sont réunis à la mairie de PONSAS (Drôme), en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Mmes MM. Marie-Christine PROT, Alain GIRARDET, Marie Christine THOULOUSE, Cécile PONS, Nicolas DARDET, Jacques FRAYSSE, Lucie TROUILLET, Lucille MERCHADOU, Marc THIECHARD, Jacques GACON, Peggy VIOT, Roger BLACHON, Philippe CAILLET formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M Jean-Luc ROUX, Mme Nathalie GOMES.

Pouvoirs : Néant.

Secrétaire de séance : Mme Marie Christine THOULOUSE.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Mme le maire rappelle les délibérations prises lors de la dernière réunion (08 juillet 2020) et demande au conseil s'il y a des observations à formuler sur le dernier compte-rendu. Aucune observation.

**1 - ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS
SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS**

Mme le maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs qui se déroulera le 27 septembre 2020.

Mme le maire indique que conformément à l'article L.284 du code électoral, le conseil municipal devait élire trois délégués et trois suppléants.

Mise en place du bureau électoral :

Mme le Maire rappelle qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgées et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir M Roger BLACHON, M Jacques GACON, M Nicolas DARDET et Mme Lucille MERCHADOU.

Mode de scrutin :

Mme le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Elle rappelle qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Considérant que si, après un tour de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 2^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu ;

Les dépouillements des votes ont donné les résultats ci-après :

Election des délégués :

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes ou bulletin déposés) : 13

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 8

A obtenu :

M Alain GIRARDET : 13 (treize) voix.

M Jean-Luc ROUX : 13 (treize) voix.

Mme Marie-Christine PROT : 13 (treize) voix.

M. Alain GIRARDET, M. Jean-Luc ROUX et Mme Marie-Christine PROT ont été proclamés élus au 1^{er} tour et ont déclaré accepter le mandat.

M. Jean Luc Roux étant absent lors de la séance du conseil municipal, a accepté son mandat ultérieurement.

Election des suppléants :

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes ou bulletin déposés) : 13

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 8

A obtenu :

Mme Nathalie GOMES : 13 (treize) voix.

Mme Peggy VIOT : 13 (treize) voix.

Mme Lucille MERCHADOU : 13 (treize) voix.

Mme Nathalie GOMES, Mme Peggy VIOT et Mme Lucille MERCHADOU ont été proclamées élues au 1^{er} tour et ont déclaré accepter le mandat.

Mme Nathalie GOMES étant absente lors de la séance du conseil municipal, a accepté son mandat ultérieurement.

2 – QUESTIONS DIVERSES

Néant.

Affiché le 16 juillet 2020

Le Maire,
Marie-Christine PROT

